

BULLETIN MUNICIPAL

N°63

Le Messenger de l'Oncre



MAIRIE DE JAVERDAT

DÉCEMBRE 2023

Le mot du maire



Chers habitants de Javerdat,
Chers lecteurs,

Voici tout juste 6 mois que j'ai été élue Maire de Javerdat et j'avoue prendre un peu plus de plaisir chaque jour à occuper ces fonctions à vos côtés, pour vous.

Durant l'année 2023, la France a été marquée par une météo capricieuse, avec un hiver relativement doux, un été très chaud et

un automne pluvieux et venteux, engendrant des incendies et aujourd'hui des crues importantes, mais aussi, une actualité chaotique sur le plan économique et social, avec une inflation grandissante et une montée de la violence qui s'inscrit dans notre quotidien. Au niveau international et plus particulièrement aux portes de l'Europe, les guerres font rage notamment en Ukraine où les combats se poursuivent depuis près de 2 ans et sur la Bande de Gaza, depuis quelques mois.

Même si notre commune semble épargnée aujourd'hui par tous ces phénomènes, nous en subissons tout de même quelques répercussions. Malgré tout, nous avons pu avancer nos chantiers et réussi à mener à bien nos projets. En effet, durant ce second semestre 2023, les travaux d'enfouissement des réseaux se sont poursuivis rue des Clématites ainsi qu'aux Villages de la Perrière, Montargis et Lavergne. Nous avons finalisé la procédure de recherche des tombes abandonnées sur la partie la plus ancienne du cimetière (partie basse côté route départementale). Les travaux de réfection de soutènement du Pont du Moulin de Lascaux sont terminés ainsi que l'aménagement et l'isolation du grenier de la Mairie dédié notamment au stockage des archives. Nous avons également suivi l'ensemble des dossiers menés au quotidien générant des prises de décisions via des délibérations comme la reconduction du contrat de maintenance et assistance du défibrillateur automatique avec formation des agents et élus le souhaitant, la désignation d'un référent déontologue de l'élu local, la révision des tarifs de cantine et garderie scolaires, la révision des montants de la location des salles communales, le choix de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière, la révision du zonage d'assainissement concernant les villages Chez Cressac, La Chauvie, Laplaud, Le Pic et Les Herses menée par la Communauté de communes Porte océane du Limousin (CDC POL). Ce sont toutes ces décisions qui permettent le bon fonctionnement de notre commune et ce, malgré un contexte économique compliqué où l'inflation portant notamment sur les produits alimentaires et les fluides (carburant, électricité, chauffage...) n'a cessé de croître depuis 2021 et où les changements de positions de l'Etat (baisses de dotations, demande de remboursement lié à (sans augmentation de la part communale de la taxe foncière) l'application de la loi de finances 2020, reversement de l'acompte relatif au filet de sécurité) ne nous sont guère favorables.

En cette fin d'année, une réflexion a été lancée suite à la parution de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ; loi qui prévoit que chaque commune définisse, après concertation avec

les habitants, les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de notre territoire et ce, en articulation avec la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie (PCAET) 2020-2026 porté par la CDC POL. Enfin, une autre réflexion a été lancée suite au don d'une parcelle de terrain située en centre-bourg, afin de définir le ou les projets concernant son exploitation.

L'année 2024 débutera quant à elle, par le recensement de la population prévu du 18 janvier au 17 février prochain ; opération organisée à l'initiative de l'INSEE, coordonnée par Annie DARDILHAC et menée par Alexis GIRARD, à qui je vous demande de réserver le meilleur accueil.

Mais 2023 se termine... et nous pouvons tous espérer des jours meilleurs pour cette nouvelle année qui va débuter prochainement, où le respect mutuel, la bienveillance, l'entraide et la solidarité doivent trouver toute leur place dans notre quotidien.

L'Equipe municipale, le Conseil municipal des jeunes et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2024, à vous et ceux qui vous sont chers. Bonne Année et bonne lecture !

Valérie PARPEIX

A noter : Cette année, pour la première fois depuis le début de ce mandat, nous allons renouer avec la traditionnelle **cérémonie des vœux** de la commune qui sera organisée le **mercredi 10 janvier 2024, à 18h30, à la salle polyvalente.**

- ▶ p. 2 Le mot du maire
- ▶ p. 3 Infos municipales
- ▶ p. 14 Vie de la commune
- ▶ p. 22 Relations sociales
- ▶ p. 28 Les associations

Comité de rédaction :

Annie DARDILHAC, Patricia MAVALEIX,
Valérie PARPEIX, Frédérique TOURNEIX-DRUTEL

Mise en page et impression :

Texto Saint-Junien 05 55 02 03 91

INFOS MUNICIPALES

► Etat civil

Naissances, mariages, décès

En application de la réglementation en vigueur (Règlement Général sur la Protection des Données), les informations comportant des données personnelles ne peuvent plus être publiées.

► Informations diverses

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Tél : 05 55 03 10 56

Adresse mail : accueil@javerdat.fr

Site : www.javerdat.fr

Heures d'ouverture :

LUNDI	9h à 12h
MARDI	9h à 12h et de 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h
JEUDI	9 h à 12h
VENDREDI	9 h à 12h
SAMEDI	9h à 12h Permanence d'un élu

PERMANENCE DU MAIRE :

Vendredis après-midi et samedis matin, sur rendez-vous

PERMANENCE DES ADJOINTS

Les matins et les mardis après-midi

FRANCE SERVICES

Tél : 05 55 03 21 69

Pour toute démarche, une prise de rendez-vous par téléphone est nécessaire.

Horaires d'ouverture :

LUNDI	9h à 12h et 14h à 17h
MARDI	9h à 12h et 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h
JEUDI	9 h à 12h
VENDREDI	9 h à 12h
SAMEDI	9h à 12h

Pour la délivrance des cartes d'identités et passeports, la prise de rendez-vous est aussi possible par internet : <https://rendezvous-passeport.ants.gouv>

SALLE POLYVALENTE

Tél: 05 55 03 26 98

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

A.I.C.A.R.P.A. / UNA-OUEST 87

Service d'aides aux personnes et portage des repas à domicile.

Sylvie CHAIZEMARTIN et Martine LABRACHERIE

Tél: 06 89 52 92 71

SIPES (Syndicat Intercommunal Péri et Extra Scolaire)

Responsable : Julien MASDIEUX

Tél : 05 55 03 21 00

Adresse mail : sipesjaverdatcieux@yahoo.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

M. Clarisse ROUGIER reçoit sur rendez-vous le 1^{er} vendredi de chaque mois à la mairie d'Oradour sur Glane de 9h à 12h.

Tél : 06 25 69 37 53

ECOLE :

3, Rue de l'Ecole - Tél : 05 55 33 19 90

GARDERIE SCOLAIRE :

Horaires : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :
Matin : 7h 15 à 8h 50 et soir : jusqu'à 18h 30.

Le mercredi matin : 7h 15 à 8h 50.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Cette démarche doit être effectuée par le jeune accompagné d'un de ses représentants dès ses 16 ans révolus. Se présenter à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que le livret de famille.

RESEAU PETITE ENFANCE (RPE) : LA PASSERELLE

Cette structure vise à informer les jeunes ou futurs parents sur les différents modes d'accueil existants sur notre territoire et les accompagne dans leurs démarches.

Tél : 05 55 79 71 26

COMMUNAUTE DE COMMUNES

«PORTE OCEANE DU LIMOUSIN» CDCPOL

1, av Voltaire 87200 Saint Junien

Tél : 05 55 02 14 60

Site : www.porteoceane-dulimousin.fr

Mail : contact@pol-cdc.fr

DECHETTERIE DE SAINT JUNIEN :

La déchèterie est gérée désormais par le SYDED87. Elle est ouverte du lundi au samedi de : 9h - 11h45 et 14h - 17h

ZI le Pavillon - Chez Jouy Saint Junien

Tél : 06 24 85 06 67

Elle est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin **sur présentation de leur badge.**

Demande de badge à faire auprès du SYDED : Le badge est utilisable dans toutes les déchèteries SYDED du territoire.

www.syded87.org : Tél : 05 55 12 12 87

contact@syded87.org ou

à la mairie de Javerdat

COLLECTE DES ENCOMBRANTS.

ATTENTION :

Vous devez IMPERATIVEMENT vous inscrire auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin :

- Par tél : 05 55 71 78 78

- Ou à la mairie

Les dates de collectes pour le premier semestre 2024 sont : 25/01 - 15/02 - 21/03 - 25/04 - 30/05 - 20/06 - 18/07 - 22/08 - 19/09 - 17/10 - 28/11 - 19/12.

Tél : 05 55 71 78 78.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Elle a lieu le Jeudi pour toute la commune. Sortir les poubelles la veille au soir à partir de 19h.

SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Tél : 06 44 02 49 46 ou 06 72 01 90 43

MAISON DU DÉPARTEMENT, PÔLE PETITE ENFANCE

2, rue Alfred de Musset 87200 St Junien.

ASSISTANTE SOCIALE :

Mlle BONNIER Manon

Tél : 05 55 43 06 06

Permanence en Mairie d'Oradour sur Glane le mercredi matin de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 55 03 10 01

PUERICULTRICE :

M^{me} DEJOUANNET Sandra - Tél : 05 55 43 06 06

REFERENTE AUTONOMIE

M^{me} Gwenaëlle CHANTEIL - Tél : 05 55 43 06 06

POINTS « INFO FAMILLES »

Ils ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter les familles vers les services adaptés à leurs besoins

Le point local à contacter est à St-Junien
2, Place Auguste Roche - Tél : 05 55 43 06 06

Panneau Pocket

Grâce à Panneau Pocket, vous êtes tenus au courant des manifestations de la commune, des travaux et autres actualités.

Panneau Pocket sera un moyen de vous prévenir (en plus des médias et du message sur le répondeur de la Mairie).

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur App Store, Play Store ou AppGallery.

2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris. Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

Disponible sur **App Store**

Téléchargez l'application

Disponible sur **Google Play**

Synthèse des délibérations du conseil municipal 2^{ème} semestre 2023

AFFAIRES GÉNÉRALES

Recensement de la population 2024 : Délibération relative à la désignation d'un coordonnateur communal pour recensement réalisé par l'INSEE en 2024.

(Conseil Municipal -CM- du 21.07.2023)

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a programmé le recensement des habitants de la commune de Javerdat du **18 janvier au 17 février 2024.**

Afin de réaliser au mieux cette opération, le conseil municipal a désigné à l'unanimité Annie DARDLHAC en qualité de coordinatrice communale, chargée du suivi de la collecte du recensement de la population. Elle travaillera en collaboration avec un agent recenseur qui prendra ses fonctions dès le 2 janvier pour assurer les préparatifs requis pour assurer l'opérationnalité de la démarche.

Voir focus recensement 2024 pour information complète page 12.

Délibération relative à la reconduction du contrat de maintenance et assistance du défibrillateur automatique

(CM du 21.07.2023)

Notre contrat de maintenance du défibrillateur communal arrivant à échéance, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité le renouvellement de notre engagement, auprès de la société AlterDokeo (69440 MORNAN) pour un nouvel équipement (défibrillateur et coffret) en location, sa maintenance et l'assistance selon des mêmes modalités.

Le coût du contrat, location de l'appareil et de son coffret compris, est de 76 € TTC/mois pour une durée de 5 ans.

Délibération relative à l'attribution des travaux d'aménagement du cimetière

suite à la démarche de reprise des concessions après recherche des tombes abandonnées.

(CM du 21.07.2023)

La procédure de recherche de tombes abandonnées, appliquée sur une période de 3 ans, a permis d'identifier 90 tombes abandonnées sur la partie basse du cimetière, côté route départementale (1^{ère} tranche).

Afin de procéder à la reprise des concessions et plus précisément de « démolir » les dispositifs existants, de procéder au relevage des corps des défunts, de disposer ces derniers dans des reliquaires adaptés en traçant l'identité de chacun, de procéder à leur inhumation dans la concession municipale et/ou l'ossuaire communal, d'assurer la traçabilité des opérations effectuées sur un registre mis à disposition en mairie et enfin, de remettre en état les parcelles concernées, 3 entreprises ont été consultées en vue de réaliser les travaux.

Les membres du conseil municipal ont validé à l'unanimité (M. Hubert MERIGOT, dirigeant de l'entreprise consultée, n'étant pas autorisé à participer au vote), l'offre la mieux-disante de l'entreprise MERIGOT PF, pour un montant de 55 360 € TTC (45 883,33 € HT).

Il est précisé que ces travaux bénéficient d'une aide de l'état (Dotation aux équipements ruraux -DETR- pour un montant HT de 14 634 €) et du département (Contrat territoriaux Départementaux -CTD- pour un montant HT de 14 640 €).

Les travaux du conseil municipal des jeunes (CMJ)

(Délibérations du 22.09 et du 15.11.2023)

Lors des 2 réunions du second semestre, les propositions du CMJ concernant l'aménagement du sol du kiosque et le projet de création d'un parcours « santé » en péri-

phérie du bourg ont été validées. Les aménagements du sol du kiosque seront réalisés par le service technique communal. La réflexion relative au projet de parcours « santé » a débuté et va se poursuivre dans les semaines à venir.

Délibération relative à l'aliénation de segments de voie publique aux villages de Villemonteix, Laplaud et Rouffignac.

(CM 17.11.2023)

En réponse aux demandes d'acquisition des parcelles communales suivantes :

- Une partie de la parcelle D 182, située dans le village du Courtieux,
- Une « enclave » d'espace public à Laplaud, entourée des parcelles C 731, C 732, C 1575 et C 1146 appartenant au même propriétaire,
- Un chemin de servitude, permettant l'accès aux parcelles B 65, B66, B 67, B 927, B 887, B 888, B 74, B 73, B 72, B 68, B 69, B 70 ;

Le conseil municipal a validé à l'unanimité, les propositions d'acquisition des espaces, parcelle et segments communaux, au motif que ces parties sont incluses dans les parcelles des demandeurs ou les jouxtant.

Une enquête publique sera organisée du mercredi 10 janvier au samedi 27 janvier 2024, en référence à la réglementation en vigueur pour confirmer la faisabilité de la demande ; il a été précisé que les frais générés par ces opérations seront à la charge des demandeurs. (Publication, commissaire enquêteur, frais de notaire, frais de bornage si nécessaire).

Le prix de vente pour des segments, initialement fixé à 0.30€/m2 doit faire l'objet d'une réévaluation lors d'une prochaine séance de l'assemblée.

Délibération relative à la désignation d'un référent déontologue de l' élu local.

(CM du 17.11.2023)

En application de l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un réfé-

rent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques », le conseil municipal s'est positionné pour répondre à la loi. Cette dernière a été relayée par l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui traite de la Charte de l' élu local qui a ainsi été complété par « *tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Ainsi, après sollicitation de la CDCPOL qui a désigné par voie de délibération un référent déontologue unique en la personne de Me Soltner pour l'ensemble des communes, il a été proposé de mutualiser cette désignation.

Sa rémunération consistera en une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier. Cette indemnité sera versée par la commune demandeuse directement au référent déontologue.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la délibération intercommunale et a donc désigné Maître Raphaël SOLTNER, pour exercer cette mission prévue pour une durée de 2 ans.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Délibération concernant les tarifs garderie et cantine pour l'année scolaire 2023/2024 (CM 21.07.2023)

Les tarifs de garderie et cantine pour l'année 2023-2024 ont été validés à l'unanimité, comme suit :

Restaurant scolaire *	Garderie
2,35 € pour les enfants	2,60 € /journée (matin et soir)
7,00 € pour les adultes	1,60 € /matin OU soir
	28,50 €/mois à compter de 11 j /mois
	5 €/15' supplémentaire sans motif

* : Le label inter bio 2 fourchettes a été reconduit pour le service de restauration scolaire pour l'année 2023. Merci à la chargée de restauration scolaire.

Délibération relative à la demande d'achat d'une ancienne table d'écolier.

(CM du 21.07.2023)

Une demande d'achat d'une ancienne table d'écolier appartenant à la commune, a fait l'objet d'une réponse favorable à l'unanimité des membres du conseil municipal, moyennant un don de 50 € versé au budget communal.

Délibération relative à l'occupation de l'espace public lors de manifestations musicales à l'Auberge Limousine.

(CM du 21.07.2023)

En réponse à la demande de la propriétaire de l'Auberge Limousine relative à l'autorisation de stationnement d'un Food truck devant l'entrée de son commerce lors de l'organisation de soirées concerts à raison d'environ une fois par mois, de 18h00 à 00h00, le conseil municipal a validé à l'unanimité l'autorisation de stationnement moyennant un paiement de droit appliqué en la matière, soit 4 €/manifestation.

Délibération relative au reversement d'une partie de la subvention de la CDCPOL au SIPES (CM du 22.09.2023)

Pour rappel, la CDCPOL verse à l'ensemble des communes hébergeant un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), dont Javerdat fait partie, une subvention de 20 000€ par an au titre des dépenses communales de fonctionnement (mise à disposition des personnels communaux) destinées à l'ALSH communal géré par le SIPES.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le reversement d'une partie de cette subvention, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'ALSH géré par le SIPES, soit 10 000 € pour l'année 2023.

Délibération relative aux tarifs des salles communales.

Sur la base des constats d'augmentation des coûts des énergies et des fluides (électricité, gaz, eau), le conseil municipal a validé à l'unanimité la répercussion de ces hausses aux tarifs de location des

salles communales pour application au 01.01.2024.

Cf. tableau récapitulatif ci-après :

- La salle polyvalente :

Habitants	Avec cuisine	Sans cuisine	Location couverts
Commune	220 €	180 €	1 €
Hors commune	360 €	320 €	2 €

- La maison des associations :

Habitants	Pas de cuisine
Commune uniquement	160 €

Décisions modificatives du budget communal (CM du 15.11.2023)

La 1^{ère} concerne une **demande de remboursement d'un montant de 3 360 €**, suite à la mise en oeuvre de la loi de finances 2020 : il s'agit de rembourser, par prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes ayant procédé à une hausse de la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2017 et 2019, ce qui est notre cas, en référence au taux d'inflation annuelle. Le motif invoqué étant que l'état n'a pas à couvrir des décisions après l'annonce de la réforme.

Cette décision, bien que contestée par l'assemblée municipale, nous est imposée et s'ajoute aux baisses de dotations de l'état enregistrées depuis 2013.

La seconde vise le **reversement de l'acompte relatif au filet de sécurité** attribué à la commune en 2022 pour un montant de 2 532 €. Versé sous forme d'acompte en 2022, il s'agissait d'aider la commune, par anticipation, à faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement notamment en matière de majoration de la rémunération des personnels et d'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, achats de produits alimentaires.

En effet, au regard des conditions d'éligibilité, notamment un taux d'épargne insuffisamment dégradé, nous n'avons pas été

validés, après examen des comptes 2022, pour bénéficier de cette aide.

Cette décision appliquée à de nombreuses communes a été jugée unanimement injuste par le conseil municipal au regard de la rigueur budgétaire appliquée au quotidien pour faire face aux dépenses incompressibles de la collectivité.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération relative à la suppression du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et à la création d'un poste de rédacteur.

(CM du 22.09.2023)

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition de nomination de l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe assurant le secrétariat de mairie au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne à compter du 01.12.2023. Le tableau des effectifs a été validé en conformité avec cette nomination.

TRAVAUX

Travaux enfouissement des réseaux

Conduits sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energie de la Haute-Vienne :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Clématites, La Perrière, Montargis et Lavergne, débutés le 24/07 dernier, sont en phase de finalisation dans les semaines qui viennent. La dernière étape consistera au remplacement des candélabres, prévu au printemps 2024.

- Concernant la rue du Château d'eau, le Puy de Bos et le lotissement du Nicoulaud, sur la base des études finalisées, les travaux vont débuter courant 2024.

EAU/ASSAINISSEMENT (SOUS COMPÉTENCE CDCPOL)

Zonage d'assainissement

L'enquête publique relative à la révision du zonage assainissement communal a eu lieu du lundi 16 octobre au vendredi

17 novembre 2023. Les villages concernés sont : Chez Cressac, La Chauvie, Laplaud, Le Pic, Les Herses.

La remise du rapport final du commissaire enquêteur est programmée pour les premières semaines de 2024.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

(CM du 15.11)

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) prévoit que chaque commune définit, après concertation avec ses habitants, des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la commune.

Les EnR visées par la loi concernent toutes les énergies, bois/énergie, géothermie, biogaz, éolien, photovoltaïque, hydroélectricité et met les communes au cœur du dispositif pour proposer des zones d'accélération, en articulation avec la mise en œuvre du PCAET 2020-2026 (Plan climat, air, énergie territorial) piloté au niveau intercommunal.

La loi prévoit de :

- porter à 33 % la part d'EnR dans notre consommation à horizon 2030,
- diviser par 2 le temps d'instruction des projets et les sécuriser face aux recours,
- mobiliser en priorité les terrains artificialisés,
- mieux partager la valeur des EnR.

La loi s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1: La planification des EnR
- Axe 2: La simplification-sécurisation administrative
- Axe 3: La mobilisation du foncier
- Axe 4 : Le partage de la valeur

L'objectif étant, sur la base de l'ensemble des propositions des communes, d'atteindre les objectifs EnR régionaux pour concrétisation dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) coordonnée par le représentant préfectoral unique (RPU) pour décision du Comité régional de l'énergie (CRE).

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la mise en œuvre de cette démarche. Pour ce faire un groupe de travail composé de 6 élus - B. Brulin, A. Dardilhac, M. Drutel, H. Mérigot, P. Nougier et C. Vigneron, piloté par A. Dardilhac, animatrice du PCAET Intercommunal.

Au regard du projet communal, lors d'une première réunion du groupe de travail la priorité a été donnée à la réflexion relative à la faisabilité de développement de photovoltaïque sur les bâtiments et espaces communaux, tout en sachant que les porteurs de projets des habitants sur leur propriété peuvent faire l'objet de propositions pour inclusion au projet communal.

L'information est à faire remonter, après délibération du conseil municipal au référent préfectoral unique (RPU) en vue de l'examen des propositions à la commission régionale de l'énergie.

Concernant l'éolien, qui s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre de la loi évoquée ci-dessus, le point sur le calendrier de réalisation du projet de parc éolien est réalisé dans le Focus ci-dessous.

COLLECTE DES DÉCHETS

Consignes des bouteilles plastiques (CM du 21.07.2023)

En application de la loi Anti-gaspillage pour l'économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020, nous sommes appelés à réduire, voire supprimer le recours aux

objets, emballages et contenants en plastique.

Toujours pour réduire notre impact sur les conséquences de nos habitudes de consommation sur le changement climatique, nous sommes fortement incités à trier systématiquement tous nos déchets, et à les éliminer via les éco points de la commune (parking du cimetière, Rouffignac, le Courtieux) et/ou dans une des déchetteries du département, la plus proche étant celle située au Pavillon, commune de Saint-Junien. L'ensemble étant organisé à des fins de recyclage coordonné vers des partenaires ciblés par le Syndicat départemental d'élimination des déchets - SYDED.

Ainsi, le conseil municipal a voté, à la majorité (2 abstentions), une motion actant notre désaccord vis-à-vis d'un projet de la grande distribution en matière de « consignes » des bouteilles en plastique et de ses conséquences au regard de l'application de la loi. Cette pratique centrée sur la notion de consignes à l'origine vertueuse, organise la collecte de bouteilles en plastique contre des bons d'achats dans ses magasins pour ces mêmes contenants incitant ainsi à la pérennisation, voire au renforcement d'achats pour le même type de produits à des seules fins mercantiles.



FOCUS

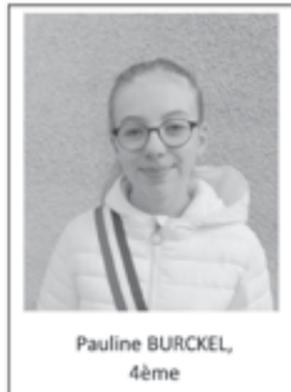
Le projet de parc éolien « Ponty-Grand-Mareu »

Suite à l'arrêté préfectoral, N° 2023/59 du 3 juillet 2023 portant autorisation environnementale au profit de la SAS « Ponty-Grand-Mareu » pour un parc éolien composé de 3 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Javerdat, un recours a été déposé par l'association la voix de Javerdat le 6 novembre dernier.

En l'absence d'information relative aux délais d'instruction du recours, l'exécution du projet est suspendue à la décision finale des services de l'état.

► Conseil municipal des jeunes (CMJ) ◀

Conseil Municipal des Jeunes, élu le 8 octobre 2022



Pauline BURCKEL,
4ème



Corentin CARDOSO LARANT,
1ère



Mayanne CARDOSO LARANT,
CM2



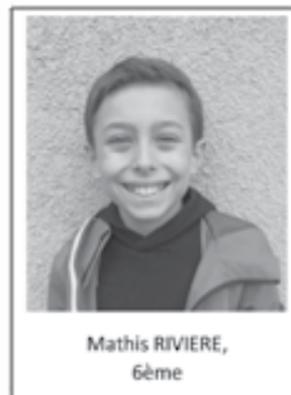
Appoline CHAMPALOUX
LANDES, CM2



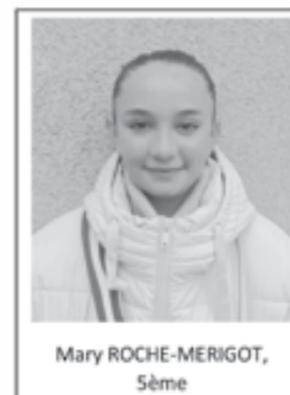
Tristan CHAMPALOUX
LANDES, 5ème



Marie DUCOURET
CM2



Mathis RIVIERE,
6ème



Mary ROCHE-MERIGOT,
5ème

10

Lors du conseil municipal des jeunes (CMJ), le 2 septembre, nous avons commencé nos réflexions sur l'implantation du parcours de santé. Marc Gervais nous a montré une carte avec tous les chemins de la commune. Ensuite nous sommes allés sur le terrain pour imaginer un chemin qui passe au-dessus des stationnements des camping-cars, puis entre 2 arbres, pour rejoindre le chemin des 2 ponts et remonter le long de l'Auberge Limousine. On pourrait même peut-être aller jusque sous le cèdre en traversant la route.

Le tracé du chemin n'est pas encore définitif, il sera rediscuté lors du prochain CMJ.

Le sol du kiosque a été aplani avec du stérile. Nous remercions Marc Gervais qui nous a donné 3 rondins de bois pour faire les assises sous ce kiosque et nous remercions les employés municipaux qui ont réalisé toutes ces améliorations.

Nous avons également récolté les légumes de notre jardin. Encore une fois, notre production de potimarrons a été abondante et avec les pommes de terre récoltées aussi



en nombre, tous les ingrédients étaient là pour concocter une soupe.

Cette soupe a été dégustée le dimanche 22 octobre avec les aînés de la Commune que nous avons conviés. 25 convives s'étaient rassemblées pour un moment gourmand et convivial. Pour compléter la soupe, chacun avait apporté sa contribution, salée ou sucrée.

Pour terminer l'année en beauté et égayer notre centre bourg, nous avons installé les décorations de Noël le 9 décembre.

11

► Fredon ◀

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de lutte.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons Bizet feral), mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux)
- Frelon asiatique : contacter directement la FREDON Haute-Vienne

Régulation des populations de ragondins

Concernant la régulation des populations de ragondins, de nombreux individus circulent le long de la Glane et impactent le milieu par des dégradations de berges et transmissions de maladies aux animaux d'élevage. Des ragondins ont été observés au niveau de l'étang communal, afin d'éviter une augmentation rapide de la population (un couple génère en deux ans 90 individus) une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.

SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OVS NOUVELLE-AQUITAINE

13 Rue Auguste Comte -CS 92092- 87070 LIMOGES
Tel : 05 55 04 64 06 – Fax : 05 55 04 64 12
Mail : fdgdon87@gmail.com

► Recensement de la population 2024 ◀



12

Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives et de décrire les caractéristiques des habitants et des logements à différents niveaux du territoire.

Organisé, supervisé et contrôlé par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le recensement concerne la totalité des habitants avec une finalité uniquement statistique.

Le recensement est obligatoire, confidentiel et déclaratif.

Les habitants ont un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les manquements à cette obligation sont

passibles de peines prévues aux articles 226-13 et 226-16 à 226-24 du code pénal.

Le recensement est coordonné par Annie DARDILHAC, Maire adjoint en collaboration avec l'Agent recenseur Alexis GIRARD. (voir photo ci-dessous)



Focus sur les agents et intervenants sur la commune de Javerdat

Au secrétariat de Mairie



Priscilla MIOCHE,
Secrétaire de mairie et
coordinatrice France Services

Espace France Services



Béatrice GIRARD,
Conseillère France Services



Maxime DESNOUAILLES,
Conseiller France Services et
conseiller numérique

Service technique et transport scolaire



Stéphane BREDIER,
Agent technique



Cyril DELGRANDE,
Agent technique



Eric MOUTIER
Agent technique

Restauration, entretien des locaux et garderie



Rachel DELGRANDE,
Restauration scolaire



Catherine MOREAU,
Restauration scolaire et
entretien des locaux



Christelle POUFFARY,
Entretien des locaux et
garderie

SIPES JAVERDAT-CIEUX (Syndicat Intercommunal pour les activités Péri et Extra Scolaires)



Julien MASDIEU,
Directeur du SIPES



Eva REBEIX,
Animatrice SIPES



Nathalie HYVERNAUD,
ATSEM à l'école de Cieux

13

Actualités relatives à la gestion des déchets

Collecte des coquilles d'huîtres, de moules et de Saint-Jacques pour les fêtes de fin d'année.

La collecte aura lieu du **samedi 23 décembre 2023 au mardi 9 janvier 2024 dans les 25 déchèteries SYDED du département. Les habitants sont conviés à venir déposer leurs coquilles, vidées de leur contenu, sans emballage, film plastique ni rince-doigts dans les caisses-palettes des déchèteries, prévues à cet effet.** Compostées, ces coquilles permettront par la suite de relever le pH de compost et de participer à la production d'un engrais naturel équilibré destiné à la filière agricole. Cette opération permet également de détourner ces apports valorisables des ordures ménagères.

Collecte de pneus



La prochaine collecte exceptionnelle en déchèteries aura lieu du **12 février au 3 mars 2024** (sous réserve de modification). Les affiches et autres supports de communication seront diffusés dès qu'ils seront disponibles. Cette collecte est à l'attention des usagers de l'ensemble du département (professionnels non acceptés), dans la limite de 4 pneus par foyer. Les pneus pouvant être déposés dans le cadre de cette opération doivent obligatoirement être « déjantés » et provenir de véhicules légers de particuliers (y compris camionnettes et 4x4). Les usagers peuvent également apporter des pneus déjantés

de véhicules deux roues (motos, scooters, trials, cross, enduros...). En revanche, seront refusés les pneus provenant de véhicules professionnels quels qu'ils soient, les pneus jantés, de poids-lourds, découpés ou bien souillés (huiles, peintures, terre...) ainsi que les pneus agraires et les pneus issus de l'ensilage.

Après le dépôt effectué en déchèterie lors de cette collecte exceptionnelle, les pneus seront collectés gratuitement par Aliapur, filière agréée, chargée de leur recyclage.

Pour rappel, le badge SYDED (Recypart) vous permet d'accéder aux 25 déchèteries du territoire SYDED.

Sensibilisation aux bons gestes de tri

L'élargissement des consignes de tri concernant les emballages ménagers de 2020 a permis de capter un flux important de nouvelles matières, évitant ainsi leur incinération. Cependant, certaines « erreurs de tri » subsistent ; comme par exemple, le plus souvent, les ordures ménagères, les cartons, le verre ou encore les objets en plastique retrouvés dans les conteneurs papier et emballages ménagers. Quel qu'il soit, un déchet mal trié perturbe fortement le processus de tri de l'unique centre de recyclage du département basé à Beaunes-les-Mines. De plus, des conséquences financières, à terme, se répercutent sur les usagers, mais aussi des incidences environnementales et sanitaires : transports de déchets superflus, pollutions, déchets non recyclés et donc non valorisés, mise en danger de la santé des agents... En raison d'erreurs de tri, 29 % des tonnages entrants ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation pour la fabrication de produits recyclés. Afin de diminuer l'impact des déchets sur l'environnement et la santé, il est primordial de progresser et de continuer à améliorer nos gestes de tri. Ce rappel a pour but de (ré)informer, (re)sensibiliser sous un nouvel angle les usagers, du plus au moins averti, du plus ou moins sensibilisé aux gestes de tri.



A propos des bio déchets

A compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des bio déchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et particuliers.

Quels sont les bio déchets :

- Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes...
- Déchets alimentaires : produits périmés non consommés, restes de préparation de repas, restes de repas.

Comment agir :

1) Le meilleur déchet est celui que l'on ne crée pas : surveiller les dates de péremption, finir son assiette : c'est bon pour l'environnement et c'est bon pour notre portefeuille.

2) Composter : dans son jardin en milieu rural ou dans un composteur de quartier ou un lombricomposteur en milieu urbain.

Quelques chiffres :

La campagne de caractérisation des déchets réalisée par le SYDED en 2023 a permis de montrer qu'il restait sur le territoire de la POL dans la poubelle d'OMR, 71kg de bio déchets/habitant/an détaillés comme suit :

- 34,6kg de restes de préparation de repas,
- 17,8kg de restes de repas,
- 6,1kg de restes de préparations de repas non compostables (os, arêtes),
- 4,6kg de déchets verts et de litières d'herbivores,
- 3kg de restes alimentaires non compostables
- 2,6kg de produits neufs non déballés,
- 1,2kg de liquides alimentaires,
- ...

Les aliments non consommés, assimilés à du gaspillage alimentaire, représentent 25kg/habitant/an soit un coût en 2023 de 90 000€ de transport et traitement qui pourrait être économisé.

POUR RÉCUPÉRER UN COMPOSTEUR :



- Avec participation financière : toute l'année,

- Gratuit : lors des 2 campagnes de distribution/formation de 2024 : (Saint-Junien le 16 mars 2024 et Rochechouart le 12 octobre 2024).

Renseignements et inscriptions : SYDED : 05.55.12.12.87 ou www.syded87.org

France Services

Espace France Services Mairie de Javerdat
Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Horaires d'ouvertures
Lundi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi : 9h-12h / 14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

Mairie 1 Rue Ecole, 87520 Javerdat

Mais aussi
Des permanences ponctuelles de nos partenaires
Dépôt de demande et retrait de carte d'identité et passeport

Nous contacter
Téléphone : 05.55.03.21.69
Mail : javerdat@france-services.gouv.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

16

L'espace France services ouvert depuis le 02/01/2023 vous accompagne dans les démarches numériques. N'hésitez pas à solliciter nos agents en Mairie pour vos :

- demandes d'immatriculations, de permis de conduire,
- démarches CPAM, MSA, assurances retraite, santé, emploi, CAF,...
- démarches relatives aux finances publiques (impôts, gérer vos biens immobiliers,...)
- création de comptes pour déclarations d'armes,
- mises en relation avec des partenaires,
- recueil de dossiers de demandes de carte d'identité et passeport,

France services vous met en garde sur l'utilisation de sites frauduleux et rappelle que ses services sont gratuits.

Nous accueillons également des permanences fixes de partenaires tels que la mission locale, une juriste du point justice, France Victimes ...

Nouveauté : A partir de Janvier 2024, nous accueillerons une permanence de l'UFC « que choisir ». Le champ d'action de l'association est large puisqu'elle accompagne dans tous les litiges liés à la consommation, les assurances, les organismes bancaires, ... Les dates ne sont pas encore définies mais seront diffusées via « panneau pocket » dès qu'elles seront connues.

Cérémonie de l'Armistice



17

Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918

Cette année, en présence du nouveau Maire de la commune, nous avons célébré le 105ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et le centenaire de l'allumage de la Flamme du souvenir place Charles de Gaulle à Paris, par André Maginot, alors Ministre de la Guerre et des pensions ; flamme jamais éteinte depuis. Comme chaque année, les anciens combattants, les porte-drapeaux, les élus de

Javerdat mais aussi le Maire d'Oradour sur Glane, le 1er adjoint et certains conseillers municipaux de Cieux ainsi que les enfants et ados du conseil municipal des jeunes de Javerdat qui avaient revêtu leurs écharpes tricolores pour l'occasion, sans oublier les administrés de la commune et des communes voisines ont répondu présents...une belle façon de rendre hommage aux Morts pour la France en général et à ceux de la commune en particulier.

Projet de jardin « partagé »

Suite au don de la parcelle C 480 à la commune, (surface de 1850 m², située en centre bourg, à l'arrière de la parcelle jouxtant l'école), une réflexion est lancée pour définir le ou les projets visant son exploitation. Durant plusieurs décennies, des habitants du bourg ont exploité cet espace à vocation de potager. Cette vocation ne demande qu'à renaître sous l'impulsion

de personnes intéressées pour l'exploiter ; la condition étant que son entretien et sa maintenance soient associés à son exploitation. Bien sûr, d'autres idées peuvent être proposées pour assurer le devenir de cet espace qui doit rester « vert » puisque non constructible.

Repas de Noël des Aînés de Javerdat



Malgré une inflation croissante pendant 2 ans et un coût de la vie toujours élevé, la Municipalité de Javerdat a décidé de renouveler l'organisation du Repas de Noël des Aînés de la commune ; ce déjeuner a eu lieu le samedi 25 novembre dernier.

Ce moment convivial et festif qui a réuni quasiment cinquante habitants, a rencontré un véritable succès auprès de nos invités.

Petite nouveauté, c'est Rachel, cette année, qui, assistée de Béatrice, Catherine et Christelle, employées communales, a élaboré le repas, aidées de Rémi et

Corentin jeunes bénévoles de Javerdat, pour le service ; Aurélia, la fromagère du Petit marché du samedi soir, a quant à elle, animé ce bel après-midi, en musique, chants et danses ; l'Equipe municipale les remercie tous chaleureusement.

Les Aînés de la commune n'ayant pu se déplacer ce jour-là, se verront remettre un panier garni par les élus municipaux, courant décembre.

Madame le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux souhaitent de belles fêtes à tous les Aînés de Javerdat.

18

TELETHON



Le dimanche 10 décembre, la commune et plusieurs associations de Javerdat, ont proposé des activités en faveur du Téléthon. Les visiteurs ont pu se retrouver à la Maison des associations à partir de 14h,

autour de jeux de société, ils ont pu également admirer et acheter les objets confectionnés par l'association SCRAP A Cieux ou encore par les enfants des écoles du RPI Javerdat-Cieux lors des activités du centre de loisirs.

L'association des parents d'élèves a proposé des sapins de Noël à la vente ainsi que des pâtisseries bien appréciées.

Les bénévoles du Biblion ont, quant à eux, effectué des lectures de contes de Noël qui ont émerveillé les petits comme les grands.

A 16h, le lâcher de ballons a donné le top pour se rendre dans le pré derrière l'école

où l'association « les Amis de Javerdat » a procédé à la plantation d'un liquidambar, un arbre aux couleurs flamboyantes, qui offrira bientôt de l'ombre à nos écoliers.

Nous remercions tous les visiteurs qui ont permis de faire un don à l'association du Téléthon.

Défibrillateur



Conscient de l'augmentation des chances de survie d'une victime en arrêt cardiaque, la municipalité avait fait le choix de s'équiper d'un défibrillateur en décembre 2018.

Pour éviter des problèmes de vétusté, ce matériel doit être renouvelé régulièrement. C'est chose faite depuis fin novembre.

L'appareil est toujours situé à l'angle de la salle de restauration de l'école et des cuisines, au niveau de l'arrêt de bus.

Rappelons que chaque année, les arrêts cardiaques sont responsables de nombreux décès en France. Lors d'un arrêt cardiaque, le temps d'intervention auprès de la victime est l'élément clé de sa survie. Un défibrillateur posé dans les 3 à 5 premières minutes, en complément du massage cardiaque, augmente les chances de survie de 70%.



19

Artisans de la Commune

- **AUTHIER Delphine** -
Accessoires et objets illustrés
Laplaud, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 51 41 51 48
- **BONNET Aurélia** -
Fromages et produits du Cantal
Place du champ de foire à JAVERDAT,
le samedi soir
Tél. : 07 71 89 53 27
- **BOURGOIN Joël et Muriel** -
Démoussage de toiture et façade
Métallurgie - Charpente métallique
Couverture - Bardage - Serrurerie
la Chauvie, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 59 02 14 64
- **BOURGOIN Jonathan** -
Travaux de couverture et zinguerie
Bellevue, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 59 14 25 41
- **CREALOVE** -
Création de bijoux et accessoires fantaisie
le Chêne vert - 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 86 50 82 25 (par sms) -
Facebook, Instagram
- **ECURIE DES HERSES** -
Centre équestre, manège, pensions
Les Herse, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 83 30 92 72
- **EUGENIE COIFFURE** -
Coiffure à domicile
Lascaux - 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 35 46 06 60
- **GAUCHON Patrick** -
Travaux de placo, peinture, carrelage, faïence
et accompagnement aux travaux
Le Pic - 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 86 02 84 16
- **GRANADOS Christophe** -
Maçonnerie couverture
6 Rue de l'Ecole, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 29 59
- **ISRAËL Karine** -
Hypnothérapeute, Thérapie Cognitive-
Comportementale, Communication animale
3 rue des Roses, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 80 33 57 05
- **IC Audrey et BOYER Xavier** -
Pension canine
La Clautre 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 14 08 37 17
- **KODDE Rogier** -
Bois de chauffage, abattage
1 le Chêne vert, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 30 61 34 46
- **LA FERME DE LA CHOUETTE BLANCHE** -
Fournil Paysan - Boulanger
15 La Valette 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 65 38 00 74
- **L'AUBERGE LIMOUSINE** -
Bar, Tabac Relais poste, Française des jeux,
3 rue du Cèdre, 7520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 11 10
- **LEFEBVRE Yoan** -
Installateur de panneaux photovoltaïques
le Pic, 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 83 44 47 63
- **LEFLERS ROLAND**
Tous travaux espaces verts
87520 JAVERDAT - Tél. : 06 01 25 65 11
- **LOC-BRAS** -
Dératisation, Désinsectisation,
Nettoyage de toiture
La Chauvie, 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 55 67 99 77
- **MAHE Frédéric** -
Couverture et charpente
le Pic, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 25 07
- **S.A R.L MERIGOT** -
Pompes funèbres
15 Rue de l'Ecole, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 19 19
- **MONNA LISA** -
Pizzas
Place du champ de foire à JAVERDAT,
le samedi soir - Tél. : 06 07 66 37 92-
- **MOSER RACHEL**-
Thérapeute, énergicienne -maître Reiki,
Guérisseuse
3 rue du Cèdre, 87520 JAVERDAT
Tel : 07 83 25 57 68
- **RIVIERE Cédric** -
Couverture, charpente, zinguerie
1 Moulin de Peyrahout , 87520 JAVERDAT
Tel : 05 55 02 59 95
- **SPOT Le Camion Vrac 87** -
produits alimentaires, d'hygiène et de droguerie en vrac
Place du Champ de Foire - 87520 JAVERDAT
Le samedi soir - Tel : 06 75 18 57 20

Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à vous manifester à la mairie si vous êtes un artisan ou un auto-entrepreneur de la commune pour figurer sur un prochain numéro du Messenger de l'Oncre.

SIPES



ALSH - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Ce sont déjà les fêtes de fin d'année et l'heure est au bilan pour toute l'équipe de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement). Avec une moyenne de 33 enfants sur les deux semaines des vacances d'automne et avec notamment un pic à 39 enfants sur une journée, la fréquentation est en hausse et le bilan dressé est donc très positif. 63 enfants ont pu profiter des animations, ce qui représente 44 familles du territoire. L'an passé pour la même période nous avons 53 enfants et 32 familles. Pendant ces premières vacances de l'année scolaire 2023/2024, les enfants ont pu profiter pleinement, avec notam-

ment des ateliers pâtisseries, créatifs, une sortie au souterrain de la règle de Limoges pour les plus grands, ainsi que la visite du musée des beaux-arts pour les plus petits, sans compter les activités cirque et magie tant appréciées par les enfants pendant les vacances.

Un portail famille est mis en place, où vous pourrez réserver les présences de votre enfant, ainsi qu'un site internet : <https://sipesjaverdatcieux5.wixsite.com/sipes-javerdat-cieux>

Depuis le 21 août, un nouveau directeur est arrivé au SIPES, Julien Masdieu, en remplacement de Sophie Pimpin.

Vous pouvez contacter l'équipe de direction au 05-55-03-21-00 ou par mail à : sipes-javerdatcieux@yahoo.fr

UNA Ouest 87

Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »

1 300 clients nous font confiance, nos 160 intervenants formés et qualifiés les accompagnent au quotidien !

Nos services à la cartes :



Accompagnement véhiculé

Bénéficiez de
50%
réduction ou
crédit d'impôts



Assistance aux personnes



Entretien du domicile



Bricolage jardinage



Ateliers de convivialité



Assistance aux familles avec soutien de la CAF, assistance administrative du quotidien



Portage de repas*

*Selon secteur nous contacter

**Particulier employeur,
notre service mandataire s'occupe de tout !**

UNA Ouest 87

10, bd de la République - 87200 Saint-Junien
05 55 02 46 01 - accueil@unaouest87.fr

UNA recrute
Plus d'infos sur
unasaintjunien.fr

205411

UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !

adil⁸⁷
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de la Haute-Vienne

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...

Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

Informations neutres et gratuites :

05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère en charge du logement

Toute notre énergie pour améliorer votre logement

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover son habitat

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
Régime de la Garantie Énergie et Environnement

Nouvelle-Aquitaine

Un projet de rénovation énergétique ?
Une question sur les techniques d'isolation ?
Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.



Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
>> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous accompagne gratuitement et de manière neutre pour définir votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers vous apportent des conseils techniques, vous informent sur les aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :



Attention aux arnaques à la rénovation !
Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à Nov.habitat.87

PERMANENCES à Saint-Junien, rochechouart et Javerdat sur rendez-vous.



Section FNATH d'ORADOUR SUR GLANE
Chez Monsieur Roger OUZEAU
Président
31 Rue du Moulin – Les Bordes
87520 ORADOUR SUR GLANE

La FNATH 87
une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005. Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour contacter les bénévoles de la section FNATH 87 à ORADOUR/GLANE :

- Roger OUZEAU, président de la section au 06 75 96 99 55
- Jean-Loup TERRIEN, trésorier de la section au 05 55 03 31 62

A noter que suite au Congrès Départemental du 24 juin 2023, la FNATH 87 a changé de Président. C'est désormais Monique BOURDIER, nouvelle Présidente Départementale qui succède à Christian BLANCHET (qui ne souhaitait pas se représenter). La passation de pouvoir s'est effectuée dans la bonne humeur.



FNATH 87
6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97
<http://www.fnath87.org>
fnath.87@orange.fr



Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)



Le rôle majeur des ripisylves et des haies face aux inondations, pour une bonne qualité des eaux et en faveur de la biodiversité, On vous aide à en replanter...



L'actualité pluviométrique des dernières semaines et les inondations qui traversent plusieurs régions de la métropole rappelle combien la prévention et la gestion du risque sont importantes.

En Haute Vienne et particulièrement sur le bassin de la Vienne, les dernières inondations ont été provoquées par d'importantes pluies orageuses très localisées. Plusieurs phénomènes peuvent aggraver les inondations :

- la présence d'embâcles sur les rivières qui peuvent obstruer les biens publics tels que les ponts et faire barrage à l'écoulement de l'eau,
- de forts ruissellements et une érosion de terres arables qui obstruent les fossés d'évacuation et entraînent des débordements sur des routes, dans des villages ou dans des centres bourgs,
- des rivières qui ne sont plus dans leur lit d'origine aussi appelé talweg ou avec des bassins versants fortement urbanisés.



Le SABV tient à rappeler quelques fondamentaux, ses outils et des actions pour maintenir une veille et des opérations de prévention face à ces risques.

Concernant les boisements de berges, il est rappelé que l'entretien quotidien relève de la responsabilité des riverains (article L. 215-14 du code de l'environnement). Néanmoins, la collectivité peut s'y substituer au frais et risques des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence donnée par le Préfet.



Le SABV assure quotidiennement des opérations de restauration sur de nombreux cours d'eau pour limiter les risques d'inondations sur des secteurs avec des enjeux majeurs. Très récemment, des travaux ont été mis en oeuvre sur la Ligoure ou la Briance par exemple.

Pour faciliter le maintien et le renouvellement de ces boisements de berges, laissez pousser une ripisylve suffisamment large pour que les racines des arbres et arbustes retiennent les berges des rivières mais également se tiennent

entre eux...Le SABV peut également vous accompagner techniquement et financièrement dans des replantations...

Concernant les ruissellements, les plantations de haies sur talus perpendiculairement aux flux des eaux sont également des solutions qui peuvent être déployées, accompagnées et largement financées, n'hésitez pas à nous contacter ! Elles sont une solution complémentaire à la couverture de sols.

Pour en savoir plus : www.syndicat-bassin-vienne.fr



SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE - EPAGE
38 avenue du Président Wilson - 87700 AIXE SUR VIENNE
☎ 05.55.79.77.17 - ✉ contact@syndicat-bassin-vienne.fr
www.syndicat-bassin-vienne.fr - www.ile-de-choillac.fr - www.aufridelaglane.fr

Baseball



Equipe de France de Blind Baseball 2023
Debout : Jean-Marie Boulay, Céline Menzuoli, Marco Perra, Laure-Hélène Negrini, Claudia Silva Navarrete, Giuseppe Perra, Rosaria Nocernio
A genoux : Ophélie Boulay, Viknesh Anbarasan, Julien Gervais, Paolo Carrieri

Le club « POL Baseball Haute-Vienne » vient de réélire son bureau avec comme Président M GERVAIS Julien accompagné de Mme Magdalena CACAULT à la trésorerie et M Jean François MARKUT au secrétariat.

Vous êtes jeunes ou moins jeunes, vous souhaitez participer à notre belle aventure club, nous aider pour le Blind Baseball et accompagner nos joueuses de l'Equipe de France et nos 3 coaches pour la préparation du championnat du monde qui se déroule en 2024 ; vous pouvez vous aussi venir participer à cette pratique sportive, découvrir cette formidable adaptation de ces joueurs. Nos jours d'entraînement ados et adultes, sont les mercredis et vendredis en soirée et 1 fois par mois le dimanche, le samedi matin pour les moins de 12 ans.

Nos tarifs de licence sont abordables et nous avons toujours moyen de trouver des solutions pour vous faciliter le règlement financier.

Plaisir, bienveillance, respect, sont les trois valeurs que nous portons, nos sports sont

accessibles à tous, mixtes et parfois même joués en famille avec vos enfants. Rendez-vous au terrain dès le retour du soleil. A très vite, jouons tous ensemble pour mettre en avant notre commune de Javerdat.

Nous espérons bientôt vous voir nombreux sur ce complexe sportif pour prendre, reprendre une activité physique ou encourager nos joueurs. Tous aux terrains !

Tournoi B5 des familles le 6 janvier 2024 à Oradour sur Glane (gymnase intercommunal), ouvert à tous. Initiation dès 9h le matin, et tournoi amical l'après-midi à partir de 14h jusqu'à 17 h.

Renseignements :

Jean Marie BOULAY au 06 82 93 39 74

Mail : osgor.baseball@gmail.com

Facebook : POL Baseball haute Vienne

Javerdat Jeunesse



La nouvelle saison de gymnastique volontaire est déjà bien entamée mais vous pouvez toujours et à n'importe quel moment nous rejoindre car, grâce à Delphine, notre animatrice diplômée, chaque séance est complètement indépendante et différente de la précédente.

Le montant de notre adhésion, à l'année, au semestre ou au trimestre, reste inchangé, dans le contexte actuel c'est assez rare pour le signaler !

De plus, Delphine s'adapte à chacune ou chacun. N'oubliez pas l'activité c'est la santé !

Et pour ceux qui n'ont pas pu profiter de notre repas de reprise, une petite photo pour partager avec vous, au moins en image !

Pour tout renseignement n'hésitez pas à venir nous rendre visite lors d'une séance ou bien à nous appeler :

Nadine : 0688475865, Patricia : 0614382957, Sylvie : 0682213885 ou Delphine, notre animatrice diplômée d'état : 0662869246

Le bureau

Le club des Jeunes d'Antan



Après les vacances d'été, le Club des Jeunes d'Antan a repris ses activités à compter du mardi 5 Septembre 2023 avec les réunions le 1er mardi de chaque mois de 14h30 à 17h30-18h.

Le repas d'Automne s'est tenu le vendredi 3 Novembre 2023 au restaurant « le Milord » à Oradour/Glâne, avec 33 personnes.

Lors de la réunion du mardi 5 décembre 2023, un goûter spécial (friandises et boissons) a été servi afin de marquer Noël et la fin de l'année.

La galette des rois est prévue le mardi 2 Janvier 2024.

L'Assemblée Générale aura lieu le Mardi 6 Février 2024 avec la dégustation de crêpes. L'année se poursuivra avec les rencontres du 1er mardi de chaque mois, les autres activités ne sont pas encore programmées.

Vous espérant nombreux pour participer à toutes les activités organisées dans l'année, nous vous souhaitons un Joyeux Noël et bonne fin d'Année.

A bientôt.

Le bureau

Le Comité des fêtes

Comme chaque été, le Comité des Fêtes a organisé le marché festif et le concours de pétanque.

Le marché festif s'est déroulé le 29 juillet et les producteurs et les gourmands ont répondu étaient encore une fois. Grâce à Aurélia qui a assuré l'ambiance musicale, tout le monde a passé une très bonne soirée.

Le concours de pétanque a eu lieu le 6 août. 22 équipes de 3 joueurs se sont affrontées dans la bonne humeur.

Plus récemment, avec l'automne, est venu le temps d'une activité en intérieur. **Le concours de belote** a eu lieu le samedi 18 novembre. 24 équipes de 2 joueurs se sont affrontées dans une ambiance conviviale et sont toutes reparties avec un lot.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous en 2024.

Voici quelques dates à retenir pour 2024 :
- Le vendredi 19 janvier à 20h : Assemblée Générale.



- Le samedi 16 mars à 20h : Concours de belote.

- Samedi 15 et dimanche 16 juin : Fête du village, feu d'artifice, vide grenier.

- Le samedi 16 novembre à 20h : Concours de belote.

Suivez-nous sur notre page Facebook : Comité des fêtes de Javerdat.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour nous aider à proposer des activités tout au long de l'année, vous pouvez contacter Patricia au 06-14-38-29-57. N'hésitez pas à participer à notre Assemblée générale du vendredi 19 janvier 2024 à 20h à la maison des associations

Le bureau

Les amis de Javerdat



Téléthon : un lâcher de ballons a été organisé par l'APE en présence des enfants et des enseignants de l'école. Pour notre part, nous avons proposé la plantation d'un arbre dans le pré de l'école : un magnifique liquidambar que les élèves auront plaisir à voir grandir et qui à terme pourra leur faire un peu d'ombre.

Nous remercions chaleureusement la famille Merigot pour le don de cet arbre ainsi que Etienne Desvergnès, toujours à l'écoute pour nous aider.

Vous serez toujours les bienvenus pour participer, de près ou de loin, aux activités de notre association. Vous pourrez nous rencontrer au cours de notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le 15 septembre 2024 avec comme projet la visite de Javerdat commentée par un conteur en patois.

Nous vous espérons nombreux.

L'association des Amis de Javerdat a la joie de faire partager des anecdotes, des histoires et l'Histoire de Javerdat auprès des gens du village ou de ceux qui s'en sont éloignés.

Le 10 décembre, nous avons eu le grand plaisir de participer, avec d'autres associations à un après-midi festif au profit du



Saint-Blaise



L'année des 73^{èmes} Ostensions est maintenant clôturée et a été très riche. Saint Blaise a été bien honoré ici et ailleurs, que de belles rencontres, de moments conviviaux, chaleureux...

L'Ostension de Saint Blaise à Javerdat a été une grande réussite et ceci grâce à vous tous. Chacun a pu individuellement ou collectivement participer pour faire que cette journée soit une très belle fête en l'honneur de notre Saint Patron et ainsi faire perdurer cette tradition du patrimoine de Javerdat.

L'association a réalisé un livre retraçant les préparatifs, l'installation, la journée, le cortège ... environ 360 photos, il est vendu au prix de 38€ (vous pouvez en commander un exemplaire au 06 80 44 04 04 ou 06 40 60 63)

Le 3 septembre c'est environ 80 personnes qui ont répondu présentes à notre invitation pour partager le buffet des bénévoles. Une occasion de partager les bons souvenirs et les anecdotes de nos Ostensions. Au cours de cette journée, vous nous avez tous dit votre souhait de ne pas attendre sept ans pour se retrouver et c'est bien notre intention.

C'est pourquoi, afin de ne pas perdre le contact et mettre un peu de chaleur dans cet automne maussade et pluvieux, l'association Saint-Blaise a proposé, le dimanche 26 novembre, un événement musical autour des chansons de Bobby Lapointe avec Jean-Luc Lasvergnas et son «Bandaboby» nous garantissant un moment convivial et plein d'humour.

Nous sommes heureux aussi de constater que le jeu de piste permanent mis en place au mois d'avril rencontre toujours du suc-



cès et que nous voyons des enfants, des familles partir à la recherche des indices avec joie et entrain.

Et pour l'année 2024 voici quelques rendez-vous.

Dimanche 4 février nous nous retrouverons, comme chaque année, pour fêter Saint Blaise au cours d'un repas qui sera servi après la messe. Vous êtes tous conviés pour ce moment convivial.

Samedi 23 mars se tiendra l'Assemblée Générale de l'association suivie d'un apéritif.

Dimanche 8 septembre, c'est à une randonnée suivie d'un repas champêtre que nous vous convions.

Le bureau de l'association Saint Blaise vous souhaite une bonne année 2024 pour vous et vos familles.

L'ape



Une nouvelle année !!

L'APE a eu son Assemblée Générale le 13 septembre, où nous avons eu le plaisir de découvrir de nouveaux parents présents. Un nouveau bureau a été élu: Mme LANDES Elodie, présidente; Mme NICOLLE Ingrid, présidente adjointe; Mme SOULIE Aurore, secrétaire, Mme AUDOIN Emilie, secrétaire adjointe; Mme DAUGE Marilyne, trésorière et Mme LEROUX Fanny, trésorière adjointe.

Notre but principal est de récolter des fonds avec des animations, des ventes, afin de reverser les bénéfices engendrés aux écoles.

Plusieurs manifestations et partenariats sont au programme cette année, sous réserve de changements...

Le 21 octobre, notre première animation, la Boum spéciale Halloween, nous a permis d'ouvrir cette nouvelle année d'animation. Un bon nombre d'enfants sont venus faire la fête déguisés.

Les 09 et 10 décembre, nous avons participé au Téléthon qui a eu lieu sur Javerdat et Cieux. Il y a eu un lâcher de ballons avec les enfants et plein d'autres animations !

Notre vente de sapins de Noël, où la distribution a été faite pendant les jours du

Téléthon, a été reconduite avec le même producteur de Cussac. Cette année l'APE reversera au téléthon 50 cts pour chaque sapin vendu.

Nous avons de nouveau vendu des sacs personnalisés avec les dessins des enfants. Cette année encore, nous avons proposé aux personnes qui le souhaitent, de garnir les sacs avec des produits de producteurs et vendeurs locaux (vous pouvez les découvrir sur notre page Facebook).

En décembre, nous étions présents sur le Marché de Noël de Cieux, en présence du Père Noël pour des photos avec les enfants !

En janvier, nous programmons le loto des écoles à la salle des fêtes de Cieux.

En Mars, nous envisageons de faire la fête du pain à Cieux.

En Avril, nous renouvellerons la vente des chocolats de Pâques.

Enfin, en juin, nous serons présents à la fête du village de Javerdat. Sans oublier les fêtes des écoles (les dates ne sont pas encore fixées).

Et nous serons présents également au marché des fleurs à Cieux et à la fête de l'étang de Cieux.

L'APE Cieux-Javerdat.



Le Biblion

L'assemblée générale du Biblion a eu lieu le 30 septembre 2023, en présence de Madame le Maire.

L'ordre du jour portait sur le bilan de l'année et le renouvellement du bureau.

BILAN DE L'ANNÉE 2022-2023 :

- Bilan financier :

Le bilan excédentaire a été adopté à l'unanimité des membres présents.

- Bilan des activités :

Le créneau d'ouverture mensuel, chaque premier samedi du mois, de 9H00 à 12H00 est reconduit.

Il nous a permis d'établir le lien avec quelques familles. Afin de bénéficier d'un large choix d'ouvrages, n'hésitez pas à grimper les belles marches de l'escalier de la Maison des Associations et à en parler autour de vous. Vous serez accueillis dans une atmosphère conviviale. De plus, cette année, les enfants pourront, après avoir choisi leurs livres, bénéficier d'un moment de lecture d'histoires, sur des thèmes de saison...

Quant aux séances d'emprunt avec les enfants sur le temps scolaire, elles se poursuivent régulièrement, grâce à l'appui de bénévoles assidus.

- Election d'un nouveau bureau

Nous tenons à remercier les membres de l'ancien bureau qui, après des années de services efficaces, ont souhaité prendre un peu de distance. Et parmi eux, nous saluons tout particulièrement Mme PARPEIX, appelée par sa nouvelle charge électorale, ainsi que Mme DAGANAUD qui, par son dévouement, a permis le développement et le rayonnement de l'association.

- Présidente : Madame Annie DARDILHAC
- Trésorière : Madame Ingrid NICOLLE
- Secrétaire : Madame Noëlle LARS
- Elue chargée du lien avec les associations : Madame Patricia MAVALEIX

N'oublions pas les membres actifs, sans l'aide desquels nous ne pourrions fonctionner : Mmes DESERCES, FAURE et BLOSSAC.

Modalités de fonctionnement et contacts

- Ouverture au grand public : le premier samedi de chaque mois de 09h00 à 12h00.
- Pour les élèves scolarisés à l'école de Javerdat : un RDV est pris avec les enseignantes, sur le temps scolaire.
- Portage des livres à domicile : sur RDV - Contacter Mme Annie DARDILHAC, 06 84 98 74 28 ou Mme Noëlle LARS, au 06 77 00 74 90

L'accès au Biblion est toujours gratuit pour tous

Nos activités en 2023-2024

- Le samedi 2 décembre 2023, lors de l'ouverture au grand public, les enfants ont pu écouter avec attention la lecture de contes de Noël et représenter par des dessins quelques héros bien connus.
- Le dimanche 10 décembre 2023, le Biblion a participé à l'après-midi "Téléthon" et là encore, la lecture d'histoires par les bénévoles a servi d'intermède aux nombreux ateliers proposés.
- Mi-juin 2024, le Biblion sera présent au vide grenier du village, proposant la vente par lot de nombreux ouvrages. Avis aux lecteurs et aux chineurs !

Appel aux dons de livres

Afin d'enrichir notre offre, nous acceptons avec plaisir vos dons de livres (littérature adulte ou jeunesse), dans la mesure où ils ne sont pas trop anciens, et présentent un réel intérêt. Pour nous présenter vos éventuelles propositions, contactez-nous au: 06 77 00 74 90

Et...

Retrouvez nous sur notre nouvelle page Facebook: " Le Biblion de l'Oncre "

Toute l'équipe du Biblion vous souhaite de Très belles Fêtes de fin d'année !!!... A très bientôt !!...



L'arbre et l'abeille

La vie de l'association repose pour une grande part sur la gestion du rucher municipal de Javerdat, mais aussi avec les activités de formation ou de pédagogie qui participent à son rayonnement.

L'association avait réalisé une opération portes ouvertes lors de l'extraction du miel de la commune afin de sensibiliser sur la vie de ce rucher et de notre action ; un appel est lancé afin qu'une dynamique se fasse jour pour poursuivre ce travail et trouver auprès des habitants un nouvel essor.

Nous avons accueilli un nombre important de visiteurs au cours de l'été ce qui montre bien l'importance du lieu et la nécessité de préserver cette réalisation. Une rencontre découverte est programmée avec la venue de 18 membres d'une association locale.

Il nous faut cependant à nouveau relancer l'aspect de formation car au regard des activités de cette année, on se rend compte qu'au-delà de la simple production de miel, de nouvelles compétences sont à acquérir pour faire face à l'évolution climatique ou encore face à la forte prédation du frelon asiatique.

Notre choix de nous équiper en abeilles noires est une grande satisfaction et nous allons, au cours de cette année, faire progresser le nombre de ruches par un travail plus spécifique et ce en association avec le rucher de Montrollet.

Au sujet de ce rucher nous avons eu la satisfaction de voir la mairie poursuivre son travail et obtenir une labellisation bien méritée et qui doit aller plus loin en termes de reconnaissance de l'engagement municipal.

Nos diverses interventions en écoles privées, auprès des artistes potiers, ou encore lors de visites touristiques, confirment bien la place de l'association dans notre secteur géographique.

Cette reconnaissance va à nouveau se concrétiser hors de notre commune par une demande très particulière et ayant un caractère éducatif précis par un travail auprès des éditions du « Père Castor » par une exposition de ruches, une conférence et des ateliers éducatifs.

Cette reconnaissance va à nouveau se concrétiser hors de notre commune par une demande très particulière et ayant un caractère éducatif précis par un travail auprès des éditions du « Père Castor » par une exposition de ruches, une conférence et des ateliers éducatifs.

Le projet se structure et nous communiquons les dates sur le site de l'association.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 10 mars 2024 à 14h.



C'est avec un grand plaisir que l'équipe ASDANSE a repris le chemin des cours après l'assemblée générale du 15 Septembre 2023. Cette année nous avons l'immense joie d'accueillir de nouveaux adhérents, notamment dans les groupes renfo et minis. Le thème des « 4 saisons » rythmera cette saison et celle à venir. Nos adhérents pourront danser sur des musiques en rapport avec ce thème afin de préparer les animations de l'année.

- **NOUVELLE COACH** : Première nouveauté cette saison, les cours minis, jeunes et ados sont dispensés par Ludivine notre nouvelle coach, le samedi matin. Quelques changements au niveau des horaires sont à noter:

* Cours minis: de 9h15 à 10h.

* Cours jeunes: de 10h15 à 11h 15.

* Cours ados de 11h15 à 12h15.

Pour le moment Ludivine est en formation avec Audrey. Ce qui ne l'empêche pas de préparer des chorégraphies pour les différents groupes afin de faire danser les familles des adhérents lors de notre traditionnelle fête de la Nouvelle Année qui aura lieu courant Janvier.

- **COURS RENFO** : Le cours renfo est toujours animé par Audrey le mercredi de 19h à 20h15. Petite nouveauté cette année, la création d'une routine personnelle pour chaque adhérent afin de pouvoir s'entraîner à la maison.

- **STAGE DE DANSE** : Grande nouveauté, si vous aimez danser, que vous soyez débutant ou non, n'hésitez pas à venir participer à nos stages de danse, animés par Audrey. Ces stages se déroulent sur le dernier samedi des vacances scolaires à la salle des associations de 10h30 à midi. Une participation de 5€ est demandée aux personnes extérieures à l'association.

- **FIN D'ANNÉE** : Cette année il n'y aura pas de spectacle pour clôturer la saison.

Mais pour terminer l'année 2023-2024 en beauté les adhérents et leur famille pourront assister à une projection de clips créés par les groupes minis, jeunes et ados.

Pour suivre notre actualité rejoignez notre page Facebook et Insta.

Mail: asdanse87@gmail.com

La Voix de Javerdat

Malgré toutes les actions menées par notre association, le 3 juillet 2023, le Préfet a décidé de valider le projet d'installation d'un parc d'éoliennes sur notre commune. Néanmoins, cette décision est assortie de nombreuses préconisations contraignantes et confirme ce que nous dénonçons depuis de nombreux mois à savoir ses impacts forts sur notre cadre de vie et la faune de notre territoire. Cette décision met aussi en lumière et confirme que les autorités qui décident n'écoutent pas la voix des populations des territoires sur lesquels seront implantées ces parcs d'éoliennes. Que se soit ici ou ailleurs, sous la pression des objectifs fixés en matière de rejet de CO2, ces projets avancent à marche forcée. Enfin les sites d'implantation ne sont quand même pas choisis au hasard, il faut du vent certes (même un peu ça ira !) mais surtout des territoires ruraux fragiles (car certains territoires pourtant bien exposés aux vents sont bizarrement épargnés comme la Gironde, les Landes,...). Si certaines collectivités territoriales les soutiennent alors là c'est « jackpot » ! Malheureusement elles se font de plus en plus rares devant la désormais longue liste des problèmes que posent ces parcs éoliens industriels dans la phase de montage du projet (conflits d'intérêts, études bâclées voire mensongères, mirage financier,...) mais aussi de fonctionnement (impacts sur l'avifaune, problèmes grandissants de fiabilité, intermittence du rendement, ...), avec en toile de fond dans la très grande majorité des cas des tensions sociales vives et durables. En effet les sentiments d'injustice et de déni de démocratie que suscitent ces projets se retrouvent à Javerdat. Pour rappel : d'une part la population de notre commune n'en retirera que peu de bénéfices par rapport aux très fortes nuisances occasionnées (argument d'ailleurs confirmé par l'une des réserves émises par les commissaires dans la conclusion de l'enquête publique), d'autre part la non prise en compte du message envoyé par le résultat de l'élection municipale partielle, présentée par le candidat Marc DRUTEL comme un référendum sur ce projet, puisque l'équipe municipale n'a pas souhaité en organiser un comme cela se fait sur de nombreux territoires, montre le peu de considération du choix des électeurs majoritaires de Javerdat. Sous couvert de « greenwashing » autrement dit d'une « éco-

logie de façade » et/ou d'autres motivations encore plus douteuses, notre qualité de vie et notre environnement vont être sacrifiés. L'association La voix de Javerdat va donc continuer à se battre comme elle l'a répétée, c'est à dire en envisageant toutes les actions légales possibles pour faire entendre l'avis des habitants de la commune et pour que ce projet ne voit jamais le jour. Dans un premier temps, comme il a été décidé lors de l'assemblée générale exceptionnelle qui s'est tenue le 15 novembre, notre association, via son avocat Maître Catry, a déposé un recours devant la Cour Administrative de Bordeaux. Ce recours est porté par plusieurs associations et des particuliers qui ont à cœur de protéger le bien-être de tous les habitants de la commune mais aussi et surtout le patrimoine naturel et culturel de notre territoire. Dans un second temps, La voix de Javerdat, épaulée par d'autres acteurs, intenteront une action en justice contre certains élus pour conflits d'intérêt. Comme vous le voyez, nous sommes au travail. Avec l'aide d'un avocat spécialisé, d'experts dans différents domaines et du soutien de nombreux habitants qui nous aident à étayer un argumentaire (menaces sur l'eau potable, sur le patrimoine, sur la faune,...), nous nous efforçons de démontrer l'ineptie de ce projet qui consiste à implanter 3 éoliennes géantes (200m de haut !) au cœur d'une commune, sous les yeux des 3/4 de ses habitants et à quelques encablures de hauts-lieux du patrimoine naturel et historique qui font la renommée et l'attrait de notre territoire. Croyez-le, notre engagement est sincère et déterminé. Fort de la légitimité donnée par le nombre grandissant des adhérents de l'association, du résultat de l'élection municipale partielle et de la colère qui grandit partout en France contre ces projets qui menacent nos paysages, la survie d'espèces protégées et la santé de nos concitoyens, nous ne nous laisserons pas influencer par l'argumentaire développé par l'équipe municipale ni par l'ampleur de la tâche qui nous attend notamment sur le plan judiciaire pour démontrer les dangers et les incohérences de ce projet. Si vous aussi vous pensez que ces éoliennes géantes n'ont pas leur place à Javerdat et que le « le pot de terre » peut gagner contre « le pot de fer », rejoignez-nous ! Pour toute information : lavoixdejaverdat@gmail.com La Voix de Javerdat



ADN



Randonneurs mais aussi gardiens de nos chemins et de notre patrimoine

Depuis la création des sentiers de grande randonnée, les associations de marche possèdent un rôle de valorisation du territoire. Ils veillent sur l'état des chemins, leur entretien et leur balisage. Récemment, des équipes d'ADN ont suivi les trois sentiers de Javerdat : Le Renard, la Perrière et les Landes, afin de rafraîchir le balisage, dégager les branches et le lierre qui pouvaient le cacher et vérifier que les tracés étaient bien conformes à ceux notés sur les topo-fiches. Notre association vient également de se voir confier par la ville de Saint-Junien, le suivi de deux de ses circuits : Chez le Geai (10 km) et Les Aubépins (12.5 km). En charge pour ADN d'exercer une veille permanente pour que les randonneurs du dimanche puissent les emprunter sans s'égarer et en toute sécurité.

Pour ne pas vous perdre, quelques précisions sur le balisage qui ne s'effectue pas au hasard. Des codes de couleurs sont à respecter. Il existe trois types d'itinéraires et donc de couleurs.

- Les GR® (chemins de Grande Randonnée) qui vont d'un point A à un point B, balisés en blanc et rouge.

- Les GRP® (chemins de Grande Randonnée de Pays) conçus généralement en boucle et balisés en jaune et rouge.
- Les PR (chemins de Promenade et de Randonnée) conçus en boucle ou en Aller/retour balisés en jaune

Après ces précisions qui nous l'espérons vous seront utiles, revenons à l'actualité chargée d'ADN : voyage d'une semaine à Ax les Thermes, assemblée générale, participation au salon des fleurs, à "Samedi j'ai sport", 22e édition des Potirons et inauguration de notre local entièrement rénové. Il nous restera à participer au Téléthon et à fêter Noël autour d'une bonne table. Les randonnées hebdomadaires ainsi que les séances de marche nordique se poursuivent à la satisfaction de nos adhérents qui attendent que vous les rejoignez. Qu'il nous soit permis ici de remercier toutes les communes qui nous ont offerts leur hospitalité durant l'année écoulée.

Bonne année à tous.

ADN - 1 av Voltaire - 87200 Saint-Junien
E mail : adn.pol87@gmail.com
Site : <http://autourdenous87.fr>
Tel : 06 26 72 11 68

Planning des associations 2024

Mercredi 10 janvier - 18h30
Vœux de la municipalité

Vendredi 19 janvier - 20h
Assemblée générale
du comité des fêtes

Dimanche 4 février
Messe de la Saint-Blaise
et Repas

Mardi 6 février - 14h
Assemblée générale
des Jeunes D'Antan

Vendredi 9 février - 19h
Assemblée générale
La voix de Javerdat

Samedi 9 mars - 14h
Assemblée générale
de l'Arbre et Abeille

Samedi 16 mars - 20h
Concours de belote
du Comité des fêtes

Samedi 23 mars - 17h
Assemblée générale
Saint Blaise

Dimanche 7 avril
Boom de l'AS Danse

Samedi 15 et dimanche 16 juin
Fête du village, feu d'artifice
et vide grenier

Samedi 27 juillet à partir de 17h
Marché festif

Dimanche 4 août
Concours de pétanque
du Comité des Fêtes

Vendredi 6 septembre 19h
Réunion
Voix de Javerdat

Dimanche 8 septembre
Randonnée et pique-nique
de Saint Blaise

Vendredi 13 septembre -19h
Assemblée générale
de l'AS Danse

Dimanche 15 septembre à 10h30
Assemblée générale
des Amis de Javerdat

Mardi 17 septembre
Assemblée générale
Javerdat Jeunesse

Samedi 21 ou 28 septembre 10h
Assemblée générale
du Biblion

Samedi 16 novembre 20h
Concours de belote
du Comité des Fêtes

Samedi 30 novembre à midi
Repas des Aînés